AR Prefecture

017-211700935-20250408-2025_3_2-BF
Reçu le 17/04/2025

Mairie
Le Château
d'Oléron

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2024.

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, M. BÉNITO-GARCIA Richard, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, M. LOT Rémi

Absents avec pouvoir : M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir à Mme BRECHET Christiane, M. DA SILVA Jean-Yves a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. PAIN Cyril a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

Absents excusés : M. CHARLES Loïc, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. MICHEAU Philippe, Mme MORANDEAU Patricia

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27 **Présents : 18** **Votants : 21**

2025-3-3 - Affectation des résultats 2024 - budgets principal et annexes

1. Affectation de résultat 2024 budget principal Ville le château d'Oléron

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget de la ville de Le Château d'Oléron ;
Statuant sur l'affection du résultat de fonctionnement 2024 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AR Prefecture

017-211700935-20250408-2025_3_2-BF
Reçu le 17/04/2025

Budget Princpal Le Château d'Oléron	RÉSULTAT CA 2023	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	**-2 100 504,82 €**		**1 515 241,16 €**	RAR Dépenses **2 019 541,00 €** RAR Recettes **1 504 876,00 €**	**-514 665,00 €**	**-1 099 928,66 €**
FONCTIONNEMENT	**3 362 898,22 €**	**2 019 777,82 €**	**1 355 015,18 €**			**2 698 135,58 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) ;
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12	**2 698 135,58 €**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**1 099 928,66 €**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**0,00 €**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	**1 598 206,92 €**
Total affecté au c/ 1068 :	**1 099 928,66 €**
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP	**585 263,66 €**
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12	**1 598 206,92 €**
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	**0,00 €**

AR Prefecture
017-211700935-20250408-2025_3_2-BF
Reçu le 17/04/2025

2. affectation de résultat 2024 budget annexe Structures touristiques

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Structures Touristiques ;
Statuant sur l'affection du résultat de fonctionnement 2024 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Budget annexe Structures touristiques	RÉSULTAT CA 2023	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-68 093,59 €		65 778,66 €	RAR Dépenses 50 000,00 € RAR Recettes 0,00 €	-50 000,00 €	-52 314,93 €
FONCTIONNEMENT	519 691,58 €	380 893,59 €	103 695,34 €			242 493,33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) ;
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12	**242 493,33 €**
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**52 314,93 €**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**0,00 €**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	**190 178,40 €**
Total affecté au c/ 1068 :	**52 314,93 €**
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP	**2 314,93 €**
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12	**190 178,40 €**
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	**0,00 €**

AR Prefecture
017-211700935-20250408-2025_3_2-BF
Reçu le 17/04/2025

3. affectation résultats 2024 budget annexe chaudière bois réseau de chaleur

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget du budget annexe Chaudière Bois réseau de chaleur ;
Statuant sur l'affection du résultat de fonctionnement 2024 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Budget annexe Réseau de chaleur	RÉSULTAT CA 2023	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-150 980,09 €		-300,68 €	RAR Dépenses 0,00 € RAR Recettes 0,00 €	0,00 €	-151 280,77 €
FONCTIONNEMENT	185 510,01 €	172 580,09 €	147 418,78 €			160 348,70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) ;
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12	**160 348,70 €**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**151 280,77 €**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**0,00 €**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	**9 067,93 €**
Total affecté au c/ 1068 :	**151 280,77 €**
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP	**151 280,77 €**
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12	**9 067,93 €**
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	**0,00 €**

AR Prefecture

017-211700935-20250408-2025_3_2-BF
Reçu le 17/04/2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- DECIDE d'affecter les résultats 2024 comme ci-dessus et par budget ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 14 avril 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril

Le Maire,
Michel PARENT

MAIRIE DU CHATEAU D'OLERON
17480 (CH.-M.)

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en S/Préfecture
Le 17 AVR. 2025

Et publication pendant 2 mois à compter dece jour aux lieux habituels d'affichage ou notification
Le 18 AVR. 2025

Le Maire, Michel PARENT